

Formation certifiante : Formateur Professionnel d'Adultes



[Cycle de formation Vae](#)

Ce titre professionnel est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, au niveau 5 (code NSF 333P) par arrêté du 11/12/2017 paru au JORF du 21/12/17.

Il s'adresse à des formateurs en poste ou à des personnes en reconversion professionnelle. Il atteste que ses titulaires sont aptes à occuper des emplois de formateurs professionnels d'adultes dans des organismes de formation ou des services formation d'entreprises.

Le formateur analyse des demandes de formation d'origine et de nature variées. Il identifie les compétences à acquérir ou à développer et détermine les situations d'apprentissage et les modalités pédagogiques. Il organise la progression des apprentissages et définit les étapes clés des séquences. Il choisit, adapte ou crée les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques. Il anime les temps de formation en présence ou à distance et évalue les acquis des apprenants.

Les deux grandes activités réalisées par le formateur sont :

- La préparation et l'animation d'actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques
- La construction de parcours individualisés de formation et l'accompagnement des apprenants

Sommaire :

[Contexte des activités professionnelles le plus fréquent](#)

[Responsabilité et autonomie](#)

[Facteurs d'évolution](#)

[2 blocs de compétences](#)

[Modalités de validation](#)

[Taux de réussite à la certification](#)

[Suites de parcours possibles](#)

Contexte des activités professionnelles le plus fréquent

Le titulaire du Titre formateur professionnel d'adultes exerce son activité dans des organismes de formation publics ou privés opérant dans le champ de la qualification ou de l'insertion ou des services formation d'entreprises tous secteurs confondus. Il peut également exercer son activité en

tant que travailleur indépendant. Selon les structures qui l'emploient, les types d'emplois accessibles sont les suivants : formateur, formateur d'adultes, formateur technique, animateur de formation, formateur consultant...

Responsabilité et autonomie

Le formateur exerce généralement son activité sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, selon la structure qui l'emploie. Il peut agir en autonomie sur la conception et l'animation des actions de formation qui lui sont confiées en respectant les processus liés à la démarche qualité et en veillant au respect du cadre contractuel et financier de l'action de formation.

Facteurs d'évolution

La réalisation des activités s'inscrit dans un contexte de complexité croissante des réponses formation à mettre en œuvre, qui doivent intégrer de multiples dimensions : développement de la multimodalité en formation en particulier en intégrant les outils numériques, individualisation des parcours, développement des comportements éco-citoyens, approche par compétences, mais aussi mixage des publics.

2 blocs de compétences appelés certificat de compétences professionnelles (CCP)

CCP 1 : Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques

Les compétences évaluées et constitutives de ce bloc sont :

- Élaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande
- Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques
- Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique
- Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance
- Evaluer les acquis de formation des apprenants
- Inscrire ses actes professionnels dans le cadre réglementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle
- Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité

CCP 2 : Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants

Les compétences évaluées et constitutives de ce bloc sont :

- Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques
- Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés
- Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
- Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel
- Analyser ses pratiques professionnelles

Modalités de validation

Le titre professionnel « Formateur professionnel d'adultes » peut être attribué selon deux modalités :

- **Par la validation des acquis de la formation (VAF) :**

A l'issue de la participation au cycle « Formateur professionnel d'adultes », les candidats sont évalués en regard :

- de l'étude d'un projet réalisé en amont de la session d'examen fourni par le candidat
- d'une présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen et d'un entretien technique avec le jury
- d'un dossier professionnel permettant d'illustrer les contextes dans lesquels le candidat a mis en œuvre les compétences
- des résultats des évaluations passées en cours de formation
- d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé

- **Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :**

Les personnes pouvant attester d'une année d'activités professionnelles (équivalent temps plein) en relation avec les activités visées par le référentiel des activités professionnelles peuvent obtenir le titre ou un bloc de compétences constitutif du titre. Les modalités d'évaluation sont identiques à celles prévues dans le cadre d'un parcours de formation. Il n'y a pas d'évaluation en cours de formation dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience.

Taux de réussite à la certification

Depuis décembre 2018

- **Par la validation des acquis de la formation (VAF) :**

56 blocs de compétences obtenus sur 59 visés, soit 95% de réussite.

- **Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :**

3 blocs de compétences obtenus sur 6 visés, soit 50% de réussite.

Suites de parcours possibles

Les formateurs professionnels d'adultes peuvent évoluer vers des fonctions de : conseiller en insertion, coordinateur, coordinateur pédagogique, conseiller en formation, consultant en formation, responsable de formation par promotion interne ou en suivant des parcours de formation de type diplôme universitaire ou des certifications professionnelles dans le domaine de l'ingénierie de formation ou des sciences de l'éducation.